

Image not found or type unknown



Complicité d'abandon de domicile ?

Par **Lenny**, le **24/10/2008** à **13:41**

Bonjour,

J'héberge une amie qui a quitté son domicile car elle ne s'entend plus du tout avec son mari et souhaite divorcer. Le mari accuse sa femme d'avoir abandonné le domicile conjugal et menace de me poursuivre pour complicité. Est-ce que je risque quelque-chose ? Je précise qu'il s'agit d'un couple sans enfant. Je vis moi-même en couple et avec mes enfants. Je n'ai aucune liaison intime avec cette fille.

Merci d'avance.